

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 2 septembre 2025 à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

- Monsieur le conseiller Hilarius Peter
- Monsieur le conseiller Patrice Godin
- Monsieur le conseiller Bernard Martel
- Madame la conseillère Ginette Laliberté
- Monsieur le conseiller Yvan Courchesne
- Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier.

2025-09-229 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Il est proposé par monsieur Patrice Godin et résolu d’ouvrir cette séance à 19h00.
Adoptée

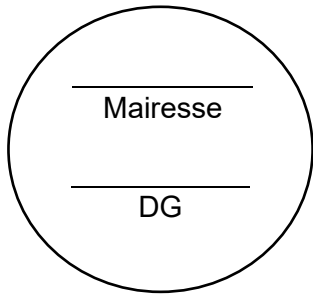
2025-09-230 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 11 août 2025
 - 3.2 Adoption du procès-verbal – séance extraordinaire du 25 août 2025
- 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Fin de probation technicienne comptable
 - 4.3 Adoption du règlement 329 délégation de pouvoir à la direction générale
 - 4.4 Entente intermunicipale en Gestion Documentaire
 - 4.5 Réouverture du pont Mooney – mandat Cain Lamarre
 - 4.6 Renouvellement licence d’utilisation Somum
 - 4.7 Autorisation de travaux informatiques
 - 4.8 Séances du conseil municipal 2026
 - 4.9 Dépôt du rôle d’évaluation 2025
 - 4.10 Radiation de créances Cour Municipale
 - 4.11 Faits saillants rapport financier 2024
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1 Présentation et dépôt rapport service incendie – août 2025
 - 5.2 Offre de service SPAD
- 6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**
 - 6.1 Présentation et dépôt rapport travaux public – août 2025
 - 6.2 Mandat à EXP pour la réfection des chemins Deslandes et Beaudoin Nord
 - 6.3 Dépôt demande d’aide financière au PAVL volet Redressement
 - 6.4 Autorisation d’achat souffleur
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Adoption du plan d’intervention préparé par EXP
 - 7.2 Adoption du règlement 328 concernant le raccordement des entrées d’eau
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Autorisation coupe de bois
 - 8.2 Lot assujetti au droit de préemption
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Demande de gratuité Salle des loisirs
 - 9.2 Demande de gratuité cours de Karaté
 - 9.3 Autorisation de dépôt projet PNHA
 - 9.4 Club chasse et pêche Durham-Sud – événement annuel 2025
- 10. COMMUNICATIONS DIVERSES**
 - 10.1 Projet MAISONS CANADA
 - 10.2 Autorisation Centre d’Action Bénévole Drummondville
- 11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu,

Que l’ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée



3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-09-231 3.1 Adoption du procès-verbal du 11 août 2025.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2025-09-232 3.2 Adoption du procès-verbal du 25 août 2025.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2025-09-233 4.1 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois d'août 2025 et remise aux membres du Conseil municipal :

Comptes du mois d'août 2025 à payer : 58 180.85 \$

Comptes du mois d'août 2025 payés : 24 663.73 \$

Total des dépenses du mois d'août 2025 : 82 844.58 \$

Adoptée

2025-09-234 4.2 Fin de probation technicienne comptable

Considérant l'embauche de madame Camille Gélinas-Bernier;

Considérant le début d'emploi de madame Gélinas-Bernier le 2 juin 2025;

Considérant que madame Gélinas-Bernier se montre compétente pour assumer les responsabilités inhérentes au poste de technicienne-comptable;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

De mettre fin à la période probatoire de madame Camille Gélinas-Bernier.

Adoptée

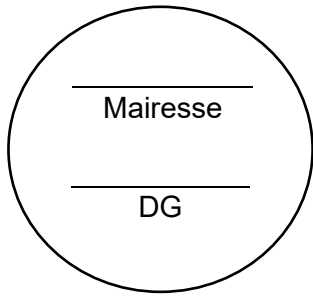
2025-09-235 4.3 Adoption du règlement 329 concernant la délégation de pouvoir de la direction générale

Attendu l'avis de motion déposé le 11 août 2025 lors de la séance ordinaire du conseil municipal;

Attendu le dépôt du projet de règlement 329 concernant la délégation de pouvoir de la direction générale lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 11 août 2025;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter et résolu

D'adopter le règlement 329 concernant la délégation de pouvoir de la direction générale sans modifications.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Adoptée

2025-09-236

4.4 Entente intermunicipale en Gestion Documentaire

Considérant que toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1);

Considérant que les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham et Sainte-Brigitte-des-Saults, ainsi que la MRC de Drummond, désirent s'entendre pour conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire;

Considérant que la demande d'aide financière faite au MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 - coopération et gouvernance municipale, pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne et résolu

D'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale relative au service régional de gestion documentaire entre la municipalité de Durham-Sud, la MRC de Drummond et les municipalités de L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham et Sainte-Brigitte-des-Saults;

Que le conseil désigne Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier ainsi que la mairesse madame Sylvie Laval pour signer l'entente intermunicipale concernant le service régional de gestion documentaire.

Adoptée

2025-09-237

4.5 Réouverture du pont Mooney – Mandat Cain Lamarre

Attendu que le pont situé sur le chemin Mooney dans la municipalité de Durham-Sud est fermé à la circulation depuis le mois de juin 2024;

Attendu que ce pont traverse une voie de chemin de fer;

Attendu que la fermeture a été effectuée par la compagnie de chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique suivant le bris d'un gabarit;

Attendu que le chemin Mooney a été répertorié par le Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales du ministère des transports et de la mobilité durable (PIIRL) en raison de son importance socio-économique;

Attendu que le chemin Mooney est une artère importante puisqu'il s'agit d'un accès à l'autoroute 55;

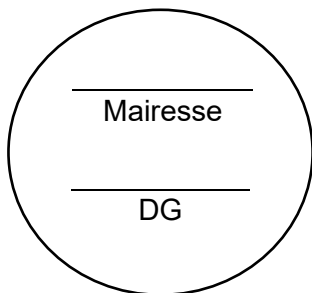
Attendu qu'il est nécessaire d'entreprendre les démarches pour assurer la réouverture du pont dans un délai raisonnable;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Durham-Sud mandate les procureurs Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. afin de procéder à l'analyse complète de la situation et l'autorise à effectuer toutes vérifications ou démarches requises pour les fins de son analyse, à formuler un avis juridique à la Municipalité de Durham-Sud et à prendre les mesures appropriées, dont notamment la transmission de mises en demeure aux compagnies de chemin de fer;

D'accepter l'estimation présentée au conseil municipal au montant de 3 000 \$ plus taxes. Les débours associés au dossier sont en sus.

Adoptée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2025-09-238 4.6 Renouvellement licence d'utilisation Somum

Considérant que le contrat d'utilisation de Somum était sous la responsabilité de la MRC sous forme d'entente partagée entre plusieurs Municipalités ;

Considérant que plusieurs municipalités utilisent d'autres services de communication d'urgence ;

Considérant qu'il est important de pouvoir utiliser les services de Somum pour les communications importantes ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter et résolu

D'accepter la proposition de renouvellement d'utilisation de Somum au montant de 1 400.09 \$ plus taxes ;

Le paiement sera effectué à partir du compte associé.

Adoptée

2025-09-239 4.7 Autorisation de travaux informatiques

Considérant que nous avons changé de fournisseur pour les équipements informatiques ;

Considérant que nous avons changé de fournisseur internet ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les équipements informatiques ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin et résolu

D'autoriser l'installation des équipements proposés par Kreasoft inc. au montant de 1809.98 \$ Plus taxes ;

De payer la dépense à partir du compte associé.

Adoptée

2025-09-240 4.8 Calendrier des séances conseil Municipal 2026

Considérant que la Municipalité doit produire un calendrier pour l'année 2026 ;

Considérant que le calendrier des séances doit être entériné par le conseil ;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne et résolu

D'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année tel que proposé ;

Adoptée

4.9 Dépôt du rôle d'évaluation 2026

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2025-09-241 4.10 Radiation de créances Cour Municipale

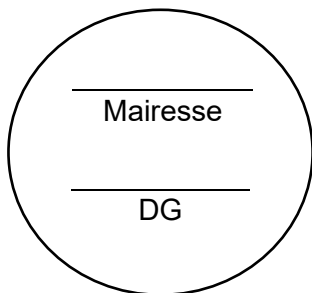
Considérant que la cour Municipale a tenté de récupérer les sommes ;

Considérant que ces dossiers remontent à 2011 et qu'il y a peu de chance que nous récupérions ces montants ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

Que la Municipalité de Durham-Sud procède à la radiation des comptes à recevoir pour un montant total de 502.00 \$ pour la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville.

Adoptée



4.11 Faits saillants rapport financier 2024

Madame Sylvie Laval, mairesse, procède à la lecture des faits saillants du rapport financier déposé et adopté par monsieur Daniel Tétreault le 25 août 2025.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du directeur service incendie du mois d'août 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois d'août 2025.

La personne responsable du comité incendie procède à la lecture du rapport déposé au conseil. La personne fait un résumé des interventions du service incendie depuis le début de l'année 2025 ;

Le Conseil et les Citoyens ont été informés.

2025-09-242

5.2 Offre de service Société Protectrice des Animaux de Drummond (SPAD) 2026

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud peut conclure des ententes avec toute personne ou organisme pour faire appliquer le règlement municipal concernant les animaux et percevoir le coût des licences ;

Attendu que la SPAD est un organisme sans but lucratif qui offre un service de contrôle et de protection animalier ;

Attendu qu'il y a lieu pour la Municipalité d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur son territoire ;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne et résolu

D'accepter l'offre de service pour une durée de 5 ans, soit, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

De payer le coût pour le service, par citoyen, selon le décret populationnel du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation selon ce qui suit :

2026 : 5.10 \$ / 2027 : 5.75 \$ / 2028 : 6.00 \$ / 2029 : 6.25 \$ / 2030 : 6.50 \$

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Rapport du responsable des travaux publics du mois d'août 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du responsable des travaux publics du mois d'août 2025.

La personne responsable du comité des travaux publics procède à la lecture du rapport déposé au conseil.

Le Conseil et les Citoyens ont été informés.

2025-09-243

6.2 Mandat à EXP pour la réfection des chemins Deslandes et Beaudoin Nord

Considérant que le chemin Deslandes est situé en zone inondable ;

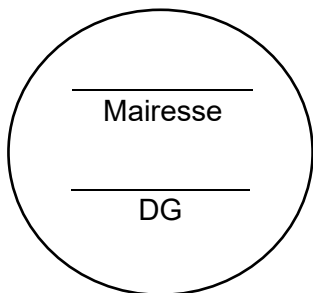
Considérant que les fortes pluies et le drainage insuffisant sont de nature à détériorer le chemin Deslandes ;

Considérant que nous avons dû reporter les travaux sur le chemin Beaudoin Nord en raison de subventions épuisées ;

Considérant que ces deux chemins font l'objet d'une priorisation du MTMD ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter et résolu

D'accepter le mandat proposé par EXP pour la réfection du chemin Deslandes ;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

De permettre à EXP de mettre à jour le devis de travaux du chemin Beaudoin Nord ;

D'autoriser le paiement du mandat au montant de 8 000 \$ plus taxes à partir du compte associé.

Adoptée

2025-09-244

6.3 Dépôt d'une demande d'aide financière en vertu du PAVL volet Redressement

Titre du projet : Chemins Deslandes/Beaudoin Nord

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux fournit par la firme d'ingénieur ;

Attendu que le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Durham-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;

Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Certifie que monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

2025-09-245

6.4 Autorisation d'achat souffleur

Considérant que le déneigement des stationnements de la Municipalité est habituellement donné à contrat ;

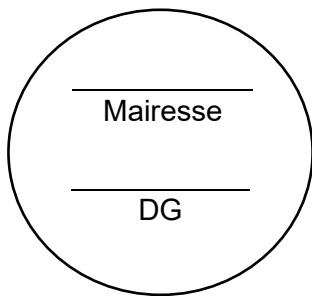
Considérant que la compagnie avec laquelle nous avons une entente n'effectuera plus de déneigement à partir de cette année ;

Considérant que nous avons un tracteur sur lequel nous pourrions ajouter un souffleur et procéder au déneigement des stationnements à l'interne ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter et résolu

De procéder à l'achat d'un souffleur à neige pour notre tracteur John Deere au montant de 12 000 \$ plus taxes ;

Adoptée



7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2025-09-246

7.1 Adoption du plan d'intervention

Considérant que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation oblige les Municipalités à se doter d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées ;

Considérant qu'un mandat concernant la production d'un plan d'intervention des infrastructures municipales en eau a été confié à EXP en octobre 2023;

Considérant qu'un plan préliminaire a été déposé à l'adresse des membres du conseil et de l'administration municipale à la fin du mois de mai ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

Que le conseil entérine le plan d'intervention des infrastructures municipales de la Municipalité de Durham-Sud ;

Que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre le plan d'intervention dans la mesure des limites budgétaires imposées par les finances municipales.

Adoptée

2025-09-247

7.2 Adoption du règlement 328 concernant le raccordement des entrées d'eau

Considérant la motion déposée le 11 août 2025 ;

Considérant le projet de règlement 328 concernant le raccordement des entrées d'eau déposé le 11 août 2025 ;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne et résolu

D'adopter le règlement 328 concernant le raccordement des entrées d'eau tel que présenté.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-09-248

8.1 Autorisation coupe de bois – permis spécial

Attendu que deux demandes de projet ont été présentées par les propriétaires concernés en date du 6 août 2025 ;

Considérant que les usages commerciaux de ce type ne sont pas permis dans ces zones résidentielles et ne peuvent qu'être accordé par permis spécial ;

Considérant que les heures ciblées sont en dehors des heures interdites par le règlement 278 – Nuisances et 279 – Sécurité, Paix et ordre public soit entre 9h et 17h ;

Considérant que les activités seront offertes exceptionnellement pour une dernière année étant donné le bois entreposé sur les deux propriétés ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin et résolu

D'accepter la tenue temporaire de cet usage de coupe à la fendeuse et de vente de bois de chauffage pour l'automne 2025 seulement ;

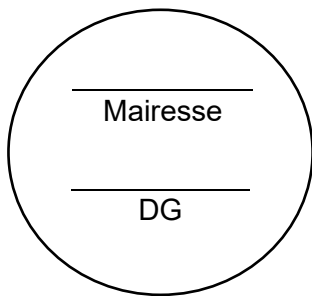
De s'assurer qu'aucun bruit ne soit perçu à l'extérieur de la propriété autre que la fendeuse ;

De s'assurer qu'aucune scie mécanique ne soit autorisée ;

Qu'une copie de cette résolution soit remise au service d'inspection pour suivi et bilan ;

Les activités de coupe de bois devront être terminées le 31 octobre 2025.

Adoptée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2025-09-249 8.2 Lot assujetti au droit de préemption

Attendu le règlement #298 encadrant le droit de préemption sur un immeuble sur le territoire de Durham-Sud ;

Attendu que le droit de préemption permet à la Municipalité de Durham-Sud d'acheter en priorité sur tout autre acheteur, certains immeubles ou terrains afin d'y réaliser des projets au bénéfice de la communauté ;

Attendu que la Municipalité souhaite identifier des terrains et immeubles visés par le droit de préemption ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter et résolu

Que le lot 5 982 240 du cadastre du Québec soit visé par un avis d'assujettissement au droit de préemption selon le règlement 298 pour fins municipales (Aux fins de logement social, de construction et d'aménagement d'infrastructures municipales et de voies publiques, de création de parcs et d'espaces publics, de réserves foncières, d'équipement collectif, d'équipement institutionnel, d'habitation et de conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial) et ce, pour une période de 10 ans.

Que le Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision, comprenant les mandats d'exécution du notaire.

Adoptée

9 LOISIRS ET CULTURE

2025-09-250 9.1 Demande de gratuité Djembé

Considérant que les activités de Djembé représente une activité prisée par les citoyennes/citoyens de Durham-Sud ;

Considérant qu'il s'agit d'une activité à faible coût au bénéfice de nos citoyennes/citoyens ;

Considérant que les personnes qui offrent des cours à la salle des loisirs peuvent demander une gratuité pour l'utilisation de la salle ;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

De permettre au groupe de Djembé d'utiliser la salle des loisirs gratuitement au bénéfice des Durhamiennes/Durhamiens ;

Adoptée

2025-09-251 9.2 Demande de gratuité Karaté

Considérant que les activités de Karaté représente une activité prisée par les citoyennes/citoyens de Durham-Sud ;

Considérant qu'il s'agit d'une activité à faible coût au bénéfice de nos citoyennes/citoyens ;

Considérant que les personnes qui offrent des cours à la salle des loisirs peuvent demander une gratuité pour l'utilisation de la salle ;

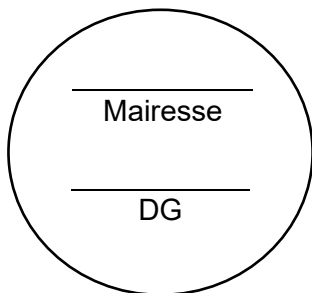
Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

De permettre au professeur de Karaté d'utiliser la salle des loisirs gratuitement au bénéfice des Durhamiennes/Durhamiens ;

Adoptée

2025-09-252 Autorisation de dépôt projet PNHA

Considérant que la volonté du conseil est de favoriser le développement d'activités diversifiées;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Considérant qu'il est essentiel d'offrir de l'équipement pour la tenue d'événements de toutes natures que ça soit pour une utilisation intérieure et/ou extérieure ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu ;

De permettre le dépôt d'un projet au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés ;

Que le Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud, tout document nécessaire à l'exécution du projet.

Adoptée

2025-09-253

9.4 Club de chasse & pêche Durham-Sud – événement annuel 2025

Attendu la demande de projet présentée par monsieur Stéphane Bourassa, secrétaire au Club de chasse et pêche – Durham-Sud en date du 14 août 2025 ;

Considérant que la demande du Club de chasse et pêche est de promouvoir la chasse et la pêche dans notre secteur par des journées portes ouvertes ciblées ;

Considérant que les heures et journées ciblées sont de 9h à 15h le 7, 14, 21 et 28 septembre 2025 soient en dehors des heures permises par le règlement 278 – Nuisances et 279 – Sécurité, Paix et ordre public ;

Considérant que l'activité est offerte aux membres et non-membres et permet un achalandage important dans nos commerces ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

D'accepter la tenue de l'évènement – Les journées Portes ouvertes 2025 du Club de chasse et pêche au 320, route Mooney au nombre de 4 journées, tel que présenté dans la demande;

Qu'une copie de cette résolution soit remise au service d'inspection pour suivi et bilan;

Adoptée

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

2025-09-254

10.1 Projet MAISONS CANADA

Considérant que, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

Considérant que les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

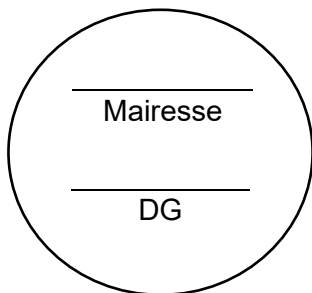
Considérant que les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

Considérant qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

Considérant que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

Considérant l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

Considérant que toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Considérant que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d’occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l’honorable Gregor Robertson :

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne et résolu

Que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l’importance des besoins et l’impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d’unités que contient un projet;

Que Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

Que soient facilitées et accélérées la négociation et la conclusion des ententes fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Adoptée

2025-09-255 10.2 Autorisation Centre d’Action Bénévole de Drummondville

Considérant que le Centre d’Action Bénévole de Drummondville offre des services à la communauté ;

Considérant que le Centre d’Action Bénévole de Drummondville offre un service de Travail de milieu destiné aux aînés vulnérables (ITMAV) ;

Considérant qu’il s’agit d’un service pertinent visant à briser l’isolement de personnes âgées qui pourraient montrer des signes de vulnérabilité ;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

D’autoriser les travailleurs de milieu du Centre d’Action Bénévole de Drummondville à déposer des dépliants aux portes des résidences sur le territoire de Durham-Sud.

Adoptée

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-09-255 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De lever la séance ordinaire du conseil à 20h25.

Madame Sylvie Laval
Mairesse

monsieur Dominic Alexandre
Directeur général et Greffier-trésorier